

**DECISION N°2022-176**  
**relative à la composition du comité d'experts spécialisé**  
**"Évaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation"**

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,**

---

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2020-2-03 du 25 juin 2020 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 16 juin 2020 ;

Vu la décision n°2020-124 du 30 juin 2020 portant nomination au comité d'experts spécialisé "Évaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation" ;

Vu la délibération n° 2021-2-03 du 22 juin 2021 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu la décision n°2021-223 du 9 novembre 2021 portant nomination au comité d'experts spécialisé "Évaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation".

**DECIDE :**

**Article 1** : Suite à la démission de Madame PAUL (Adèle) à compter du 27 septembre 2022, la composition du comité d'experts spécialisé "Évaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation" de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour la durée restant à courir du mandat de ce comité d'experts spécialisé est la suivante :

Monsieur BOURGEOIS Damien, président  
Monsieur YRIEIX Christophe, vice-président  
Monsieur AYMARD Alain  
Monsieur BELZUNCES Luc

.../...

Monsieur BERTRAND Nicolas  
Madame BILLAULT Isabelle  
Madame DEPORTES Isabelle  
Monsieur HUSSON Jérôme  
Monsieur KARR Guillaume  
Madame LEITERER Alexandra  
Monsieur LEPOITTEVIN Jean-Pierre  
Madame NICOLAS Mélanie  
Madame PECQUET Catherine  
Madame ROBERT Sophie  
Monsieur ROUSSEAUX Patrick  
Monsieur SAPORI Jean-Marc

**Article 2** : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 05 octobre 2022

Le Directeur général

Dr Roger GENET